



FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATEURS
2^{ème} festival polynésien à Toulouse-L'Union du 22 au 24 juillet
L'Union Fenua No Te Heiva 2022
L'Union, Terre des Festivités Polynésiennes 2022

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Entreprise ☐ Association ☐

Nom : _____

N° SIRET : _____ ou N° RNA (associations) : _____

Nombre de personnes présentes sur le stand : _____

Adresse : _____

Tél (port.) : ____/____/____/____/____ Email : _____

Emplacement sur les 3 jours :

- Stand de 6m x 3m
- Matériel mis à disposition :
 - Evier
 - Electricité
 - Arrivée d'eau
 - Evacuation des eaux usées
 - Barnum sur demande (disponibilités limitées, merci de réserver au plus tôt)

Logement demandé : ☐ oui (cocher une option ci-dessous)

☐ non

J'atteste de mon inscription au 2^{ème} festival Polynésien à Toulouse-L'Union
Fenua No Te Heiva 2021 du 22 au 24 juillet 2022

Fait à, le ____/____/____

Signature

Pièces à fournir :

- Copie de la carte professionnelle ou de l'enregistrement préfectoral de l'association
- Copie de l'attestation d'assurance
- Règlement et document annexe « hygiène et sécurité » complétés et dûment signés
- Attestations d'hygiène et sécurité
- Chèque pour l'emplacement de 500 euros
- Chèque de caution de 1000 euros pour une réservation à l'inscription

Logement : 2 options :

- ☐ Hébergement à titre gracieux « La belle hôtesse » (dortoir de 50 lits) situé à 5 minutes (dans la limite des places disponibles)
- ☐ Hébergement dans un hôtel « Campanile » de L'Union à un tarif préférentiel situé à 5 minutes du site

Informations (à lire attentivement) :

1. Une procédure réglementaire a été imposé par la Commune de L'Union et notamment sur la tarification du linéaire des emplacements, l'association Ori Heitiare Tahiti est donc dans la mesure d'imposer un tarif de stand.
2. Afin de vous accueillir au mieux et de proposer le meilleur plan possible à nos visiteurs, **la clôture des inscriptions sera effective le 16 mars 2022**. Toute demande incomplète ou reçue après cette date ne sera pas étudiée (cachet de la poste faisant foi).
3. L'inscription sera considérée comme définitive UNIQUEMENT après réception de toutes les pièces annexes et par l'envoi d'un mail de confirmation à l'exposant.
4. Tout désistement à moins 15 jours de l'évènement, le chèque de caution ne sera pas renvoyé et remboursé.